

N°665—Année 2023

Le 12 octobre 2023



FLESSELLES

Clé de Contact

231, rue de la Vigne

03.22.93.74.67 - 03.22.93.67.32

Pour nous écrire :
mairie.flesselles@nordnet.fr

Pour visiter notre site internet :
www.mairieflesselles.fr



DON DE SANG
Privilégiez le rendez-vous !

FLESSELLES
Mairie - Salle des Mariages
Mercredi 18 Octobre
de 13h30 à 18h30

Ne pas jeter sur la voie publique

Sommaire :

- Page 2 : Réunion préparation Téléthon/Menus de cantine
- Page 3 : Colis de séniors
- Page 4 à 5 : Informations
- Page 6 à 7 : Associations / Petites annonces & divers
- Page 8 : Permanence des élus



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE



dondesang.efs.sante.fr 0 800 109 900 Service & appli gratuits



Prochaine parution de la clé de contact le jeudi 26 octobre 2023

Bulletin bimensuel d'informations municipales

INFORMATIONS

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



**8 ET 9
DECEMBRE
2023**

Afin de préparer la journée consacrée au **Téléthon** (le samedi 9 décembre 2023) et d'élargir le panel des animations, une réunion de préparation est prévue

le lundi 6 novembre 2023 à 19h00
à la Salle des Mariages (Mairie).

Si vous avez des idées, du temps, de l'intérêt pour cette cause, vous serez les bienvenus à cette réunion et le jour J

MENUS DE CANTINE

Du lundi 16 au vendredi 20 octobre 2023

Lundi 16	Mardi 17	Jeudi 19	Vendredi 20
<p>Pommes de terre vinaigrette au paprika</p> <p>Cassiolette dieppoise</p> <p>Epinards sauce à la crème</p> <p>Fromage frais sucré</p> <p>Fruit de saison</p>	<p>Duo carottes et céleri râpés mayonnaise</p> <p>Haché au veau sauce jus</p> <p>Printanière de légumes</p> <p>Fromage nature petit moulé</p> <p>Barre bretonne</p>	<p>Lentilles vinaigrette</p> <p>Coquillettes sauce mozza/parmesan/gouda</p> <p>Crème au chocolat</p> <p>Fruit de saison</p>	<p>Pâté en croûte</p> <p>Colin d'Alaska pané</p> <p>Haricots verts à la crème</p> <p>Edam</p> <p>Compote pomme-cassis</p>

Colis des séniors



Afin d'améliorer la gestion des colis qui seront distribués le **20 décembre 2023** pour les personnes nées jusqu'en 1958 et ayant leur résidence principale à FLESSELLES, il faut remplir obligatoirement le coupon-réponse ci-dessous et le déposer uniquement à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture **avant le 10 novembre 2023**.

Ce dépôt sera validé par la signature du registre à partir du **12 octobre 2023**.

Cette année il sera distribué :

1 colis par couple

1 colis personne seule

Les personnes qui n'auront pas retourné leur coupon ne pourront pas prétendre au colis .

Les personnes ne pouvant se déplacer devront donner une autorisation signée à un parent ou une aide ménagère pour retirer le colis.

Aucune dérogation ne sera acceptée.

La commission des aînés



Colis des séniors

	OUI	NON	
M. _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	} Prendra possession du colis le 20 décembre 2023
Date de naissance _____			
Mme _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Date de Naissance : _____			
Adresse _____			
Tél : _____			

Bulletin d'inscription à retourner en Mairie

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA SOMME



République Française

MAIRIE DE FLESSELLES

- ARRETE MUNICIPAL n° 35 / 2023 -

Cet arrêté annule et remplace celui précédemment pris

Objet : Arrêté portant interdiction de circulation – Rue de Vignacourt - Rue de Naours - Rue de Villers - Rue de la Vigne

Le MAIRE DE FLESSELLES

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 133-2, L 141-2, R 116-2 et R 141-14 Instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle – Livre 1 – signalisation des routes 8ème partie – signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 15 juillet 1974,

Considérant la demande présentée par le Conseil Départemental de la Somme,

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures utiles afin de préserver la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des agents du chantier pendant la durée des travaux de réfection du rond point **du 16 au 23 octobre 2023,**

Considérant l'objet de la demande,

ARRETE

Article 1er : La circulation des véhicules sera **interdite du 16 au 23 octobre 2023 entre 19h00 et 7h00.**

Article 2 : Cette **interdiction de circulation** sera portée à la connaissance des usagers par pose de panneaux de signalisation réglementaires.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur. La pose, la fourniture et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins des entreprises intervenant sur ce chantier.

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villers Bocage et le Maire de la commune de Flesselles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à Flesselles, le 9 octobre 2023

Le Maire Adjoint,
Responsable des travaux
P. TOUPART

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA SOMME



République Française

MAIRIE DE FLESSELLES

- ARRETE MUNICIPAL n° 36 / 2023 -

Cet arrêté annule et remplace celui précédemment pris

Objet : Arrêté portant dérogation temporaire à l'arrêté préfectoral du 20 juin 2005 relatif à réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme

Le MAIRE DE FLESSELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L. 2212-1, L. 2213-2, L. 2214-4 et L.2215-1

Vu l'arrêté préfectoral du département de la Somme du 20 juin 2005,

Considérant que pour des raisons de sécurité et de pérennité, l'entreprise EUROVIA sise à CAMON doit entreprendre des travaux de réfection du giratoire des **RD 933 / RD 117 / RD 113**, pour le compte du département de la Somme ;

Considérant que ces travaux, occasionnant des nuisances sonores, ne pourront être interrompus aux heures prévues (19h00-7h00) par l'arrêté préfectoral susvisé.

Considérant l'objet de la demande,

ARRETE

Article 1er : Il sera temporairement dérogé à l'arrêté préfectoral du 20 juin 2005, portant réglementation contre le bruit.

Cette dérogation portera sur la période allant du **16 au 23 octobre 2023 entre 19h00 et 7h00** pour l'ensemble des travaux. (Rue de Vignacourt - Rue de Naours – Rue de Villers – Rue de la Vigne)

Article 2 : Les entreprises exécutant les travaux devront procéder à l'affichage de cet arrêté, au droit du chantier (barrages).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villers Bocage et le Maire de la commune de Flesselles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à Flesselles, le 9 octobre 2023

Le Maire Adjoint,
Responsable des travaux
P. TOUPART

ASSOCIATIONS

----- Le Rugby Olympique Flesselles -----



Vous propose

la diffusion sur grand écran
des matchs de la coupe du
monde de rugby !



Au Club House - Stade municipal de Flesselles

Match de quart de finale – Dimanche 15 Octobre à 21 h

Match de demi-finale – Samedi 21 Octobre à 21 h



A la salle des fêtes de Flesselles

Match de finale

Samedi 28 Octobre à 21 h

Entrée libre - A partir de 19 h



DIFFUSIONS GRATUITES – OUVERT A TOUS

ASSOCIATIONS

FLESSELLES

SAMEDI 4 novembre 2023



Salle des fêtes

18 h

LOTO



1,50 € le carton - 8 cartons pour 10 euros

Jeux divers

Nombreux lots :

Bons d'achats - Baptême de l'air - Lave linge

Linge de maison - Filets garnis - Vaisselle etc

..... Ouverture de la salle à partir de 16 heures 30

Restauration sur place



Organisé par C.A.T.M. - membres et Sympathisants Flesselles

(NPJ)

PETITES ANNONCES



Divers

Nous recherchons un garage, box ou local fermé pour stockage de matériel sur Flesselles ou environ.

Vous pouvez nous contacter au 06.83.45.08.89

LES PERMANENCES



Les permanences des Elu(e)s se feront
UNIQUEMENT sur rendez-vous



MAIRIE DE FLESSELLES - 03.22.93.74.67 — Responsable de publication : Nathalie SUEUR

Vous pouvez envoyer vos annonces ou commentaires par Internet : mairie.flesselles@nordnet.fr ou secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr ou les déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

Conditions pour la parution des annonces :

Les annonces doivent être déposées au plus tard le **jeudi soir (à 17h00) pour la clé de contact de la semaine suivante.** Les annonces sont exclusivement réservées aux habitants de FLESSELLES. Les annonces doivent être claires et lisibles. Au dos de chaque annonce doivent figurer obligatoirement les coordonnées de l'annonceur.

Si votre annonce n'est pas conforme à ces conditions, elle ne sera pas publiée.